

**DECISION DU MAIRE N° 2023/63**

**Objet : Marché de travaux « rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville » lot 2 démolitions / maçonnerie / gros œuvre – lot 4 menuiseries extérieures et intérieures : Modifications du marché initial**

**Vu** les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération 2020.44 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 confiant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision permettant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget » ;

**Vu** les articles R 2194-2 à R 2194-4 du code de la commande publique concernant les modifications inférieures aux seuils européens et inférieur à 50% du montant du marché initial pour les marchés publics de travaux ;

**Considérant** le devis du 18 avril 2023 d'un montant de 5 284.57€ HT, cette modification n°4 du lot n°2 introduit une hausse cumulée de 28.65% par rapport au marché initial;

**Considérant** le devis n°23/175 du 17 avril 2023 d'un montant de 11 258€ HT, cette modification n°2 du lot n°4 introduit une hausse cumulée de 8.20% par rapport au marché initial;

Le Maire de Montbard,

**DECIDE**

**Article unique** : de signer les modifications du marché de travaux « rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville »:

- n°4 du lot 2 « démolitions-maçonnerie-gros œuvre »
- n°2 du lot 4 « menuiseries extérieures et intérieures »